

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° 278 bénéfice de l’entrepôt

n° 278

Ministère ACTES DU POUVOIR CENTRAL	Date de publication 20 août 1912
Numéro JO n° 190 du 30/09/1912	Date du numéro 30 septembre 1912

TEXTE INTÉGRAL

Par arrêté, en date du 20 aout 1912, le bénéfice de l’entrepôt fictif pour le sucre les huiles comestibles, le riz la farine, les dattes et le dourah est accordé au sieur Andajée Manekehand, commerçant à Djibouti.